

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GRENET.

Date de convocation : 16/03/2026

PRESENTS : Éric GRENET, Colette LAVERGNE, Sébastien DONADIEU, Séverine BÉRAUD-JOUSSOUY, Argimiro LOPEZ, Claudine FAURE, Arnaud SERRE, Jany LOPEZ, Thibaud TASSOU, Andrée CHERON, Anne RABANY, Cédric MARQUET, Claire MOSNIER, Vincent LABETOULE, Carole GRABAREK, Julien PEYRE, Bénédicte LAFFAY, Philippe BARRIERE, Hélène LANORE, Laurent HUC, Élise BORDES, Laurent DESBOULETZ.

ABSENTS-EXCUSES : Pascal DUC (pouvoir donné à Arnaud SERRE).

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	22
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de présents ou représentés :	23

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

- 1) Accueil et installation des conseillers municipaux
- 2) Élection du maire
- 3) Adoption du PV du conseil municipal du 04/12/2025
- 4) Fixation du nombre d'adjoints
- 5) Élection des adjoints
- 6) Délégation aux adjoints et désignation des conseillers délégués
- 7) Lecture et diffusion de la charte de l'élu local
- 8) Indemnités de fonction des élus
- 9) Instauration des commissions municipales
- 10) Information quant aux décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations

DELIBERATION 2026-01 : ACCUEIL ET INSTALLATION DS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal prend acte de l'installation des conseillers municipaux.

DELIBERATION 2026-02 : ELECTION DU MAIRE

M. Éric GRENET ayant obtenu la majorité absolue des votes, est proclamé maire de la commune de Pérignat-lès-Sarliève et est immédiatement installé.

ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

DELIBERATION 2026-03 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création de 6 postes d'adjoints au maire.

DELIBERATION 2026-04 : ELECTION DES ADJOINTS

La liste déposée par M. Sébastien DONADIEU ayant obtenu la majorité absolue des votes, sont proclamés adjoints dans l'ordre de cette liste et immédiatement installés :

- Premier adjoint : Sébastien DONADIEU
- Deuxième adjointe : Colette LAVERGNE
- Troisième adjoint : Argimiro LOPEZ
- Quatrième adjointe : Séverine BERAUD-JOUSSOUY
- Cinquième adjoint : Arnaud SERRE
- Sixième adjointe : Jany LOPEZ

DELIBERATION 2026-05 : DELEGATION AUX ADJOINTS ET DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Le conseil municipal prend acte des délégations qui seront données aux adjoints par arrêté du maire.

DELIBERATION 2026-06 : LECTURE ET DIFFUSION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le conseil municipal prend acte de la communication de la charte de l'élu local.

DELIBERATION 2026-07 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la liste des délégations du conseil municipal au maire,
- autorise Monsieur le maire à en subdéléguer tout ou partie au premier adjoint par arrêté.

DELIBERATION 2026-08 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- fixe le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

DELIBERATION 2026-09 : INSTAURATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la création de 4 commissions municipales,
- adopte le principe du vote à main levée pour l'élection des membres de ces commissions,
- élit les membres siégeant au sein des commissions municipales.

INFORMATION QUANT AUX DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 11 juin 2020, donnant délégation au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION DU MAIRE N° 016/2025 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING PAYSAGER DU CHEMIN DE LA SAULEE

DECISION DU MAIRE N° 017/2025 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ALLEE DE BONNEVAL EN MASSIFS ENGAZONNES

DECISION DU MAIRE N° 001/2026 PORTANT SUR L'AVENANT AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER CHEMIN DE LA SAULEE

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le 20/03/2026.

Le Maire,

Éric GRENET



The image shows a blue ink signature of Éric Grenet over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE PERIGNAT-LES-SARLIEVE' and '(Puy-de-Dôme)' around a central emblem.